

À propos du guidon de la SRD

D'après les documents que j'ai rassemblés, le guidon de club remonte à 1885. Dans les statuts de 1883, il n'est pas fait état du guidon. Le compte rendu de l'Assemblée Générale du 28 février 1885 publié par le Yacht ne fait pas apparaître le guidon alors qu'il apparaît pour celle du 21 décembre de la même année. Les régates de 1886 ont été courues sous le patronage du Yacht Club de France il est très possible que la présence de l'étoile dans le guidon corresponde à la reconnaissance de la SRD par le YCF en 1885 (Je n'ai rien trouvé dans les archives très lacunaires du YCF).

Société des régates de Douarnenez.

— Cette Société a tenu son assemblée générale le 28 février dernier. Il résulte de l'examen des comptes présentés par le trésorier, qu'elle se trouve dans la situation la plus prospère, et qu'elle est dès à présent en mesure de faire face aux dépenses des régates de 1885.

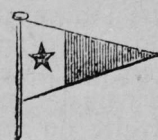
Un membre propose à ce sujet d'adresser des félicitations au bureau dont l'activité et le zèle ont assuré l'avenir d'une Société qui compte à peine deux années d'existence. Cette proposition est chaleureusement applaudie.

Après quelques mots de remerciement, le président félicite les yachtsmen de Douarnenez des nombreux succès qu'il ont remportés aux diverses régates de 1884 et qui font bien augurer de la saison prochaine.

Les membres présents votent ensuite le nouveau bureau qui est ainsi composé pour 1885 :

M. M. Frostin, président; comte A. de Bois-sier, vice-président; Henri Nicolaysen, trésorier; Alfred Boulineau, secrétaire; Emile Giffo, Alexandre Danilo, Le Breton, F. Lucas, Fauverge de French, Kerautret, Honoré Gillou, Paul Broquet, Roux, Lesquer, Lestiven, Pencalé, Trocmé.

La date des régates est fixée au 23 août.



Société des Régates de Douar- ne nez.

— Assemblée générale du 21 décembre 1885. — D'après le rapport présenté par le secrétaire, M. A. Boulineau, la situation de la

Société est des meilleures. Les recettes ont été en 1883 et 1884, respectivement, de 2,804 fr. 70 et 2,619 fr. 95, et les dépenses, de 2,138 fr. 60 et de 1,813 fr. 25. Pour l'exercice 1885, les recettes se sont élevées à 2,265 fr. 50 et les dépenses n'ont été que de 1,509 fr. 60, laissant un excédent en caisse de 755 fr. 90.

Aux termes des statuts, il y avait lieu de renouveler pour 3 ans le conseil composé de 21 membres, et le bureau.

Après le vote, celui-ci est ainsi constitué : Président, M. Rideau, commissaire de la marine; vice-président, M. Honoré Guillou; trésorier, M. H. Nicolaysen; assesseurs, MM. E. Giffo, Al. Danilo et Am. Spitalin; secrétaire, M. Alf. Boulineau.